RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

A SUBSTITUER A L'ANCIENNE COPIE

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1080 DU 31 JUILLET 2024 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la justice et de la Législation ;
- propositions du Président de la Cour suprême en ce qui concerne les conseillers à la Cour et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation en ce qui concerne les autres, après avis du Conseil supérieur de la Magistrature en ses sessions du 15 décembre 2023 et du 24 juillet 2024,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 juillet 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ou structures ciaprès :

- A la Cour suprême
- Conseillers
 monsieur Agboton Alexis METAHOU
 monsieur Wilfrid Sonagnon ARABA
 monsieur Seïdou BONI KPEGOUNOU
 monsieur Sanni Sidi Hamza GAUTHE
- Avocat général monsieur Mèmavo Jacques HOUNSOU



- A la Chancellerie
- Directeur des Affaires Pénales et des Grâces monsieur Norbert Lié DADJO
- Dans les juridictions
- Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme

Chambre des appels

monsieur Fortunato KADJEGBIN

- Cour spéciale des Affaires foncières

Conseillers

monsieur **Désiré Padel DATO**monsieur **Serge TCHINA**monsieur **Alphonse GBOSSOU**

Juges

madame Anna Angèle Mahutin BADIN
madame Fleuriale Edwige Triomphe Yabo IKO
madame Barryath Olayidé Akankey FATIOU
monsieur Emile LOGO
monsieur Sènankpon Hermann Mathieu AHOKPE

Juge d'instruction du premier cabinet

monsieur Sourou Noël HOUNGBO

Procureur spécial

monsieur Freddy YEHOUENOU

Cour d'appel de Cotonou

Conseillers

monsieur Adjima KHALIFA DJIMILA
monsieur Mitondji ADOKO
monsieur Ignace ADIGBLI
monsieur Dossa Justin AGASSOUNON

Premier substitut général

monsieur Jules AHOGA

Tribunal de première instance de première classe de Cotonou

Procureur de la République

monsieur Olushégun Romaric Abdel-Salim TIDJANI SERPOS



Juge du pôle des mineurs

madame Augustine Blanche ADONON

- Tribunal de première instance de première classe de Porto-Novo

Juge d'instruction du premier cabinet

monsieur Kotè Pascal Hermann Yannick MENSAH

Juge d'instruction du deuxième cabinet

madame Amour Hélèna Ebun Oluwa MAHMA

- Tribunal de première instance de deuxième classe d'Abomey-Calavi

Juge du pôle des mineurs

madame Balkissou OSSENI épouse OSHO

Premier substitut du procureur

madame Souhaïlatou TOURE IDRISSOU

Deuxième substitut du procureur

monsieur Jésoutonden Eude HOUNGBEDJI

Troisième substitut du procureur

madame Irisse Akouélé FATOGNON épouse AVOHOU

Tribunal de première instance de deuxième classe d'Allada

Procureur de la République

monsieur Idossou Ivignon Rodrigue SEDONOUGBO

Tribunal de première instance de deuxième classe de Pobè

Président

monsieur Affognon Thierry AHOVE

Cour d'appel d'Abomey

Président

monsieur Christian Amaté ATAYI

Procureur général

monsieur Ousman ALEDJI

- Tribunal de première instance de deuxième classe d'Abomey

Président

monsieur Francis Enagnon BODJRENOU

Juge d'instruction du premier cabinet et juge des mineurs

madame Marie Mathilde Vinassé MEKPOH épouse SOUKPO

Juge d'instruction du deuxième cabinet

monsieur Mamoudou Adjassa ABIOLA



Juge d'instruction du troisième cabinet

monsieur Euloge Philibert Mahutin Comlan QUENUM

Procureur de la République

monsieur Marius HOUNDJI

- Tribunal de première instance de deuxième classe de Lokossa

Premier substitut du procureur

monsieur Sènan Gérard AFFEDJOU

- Tribunal de première instance de deuxième classe de Savalou

Président

monsieur Zéphyrin AGASSOUNON

Procureur de la République

monsieur Firmin AMOUSSOU

- Tribunal de première instance de deuxième classe de Comè

Président

monsieur Laziwolé Aladé Abdou Karimi ADEOTI

Cour d'appel de Parakou

Conseillers

monsieur Antoine HOUEZE

monsieur Bachirou ASSOUMA AMADOU

Premier substitut du procureur

monsieur Jacques Fiacre AZALOU-TOKPASSI

Deuxième substitut du procureur

monsieur Samuel NOUTOHOU

Troisième substitut du procureur

monsieur Jesukon Antoine ABEVI

Tribunal de première instance de première classe de Parakou

Président

monsieur Alou Bani DEMON

Juge d'instruction du premier cabinet

madame Jaurès Neil Sèna ZINFLOU

Juge d'instruction du deuxième cabinet

monsieur Pierre Sètondji CODJIA

Procureur de la République

monsieur Raoul Alain AGBOTON.



Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il est publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 31 juillet 2024

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances.

Romuald WADAGNI Ministre d'État Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Yvon DETCHENOU

<u>AMPLIATIONS</u>: PR: 6; AN: 4; CC: 2; CS: 2; C.COM: 2; CES: 2; HAAC: 2; HCJ: 2; MJL: 2; MEF: 2; AUTRES MINISTERES: 19; SGG: 4; INTERESSE: 1; JORB: 1.